

**Le lundi 24 février 2025**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Victoriaville, le lundi 24 février 2025, à 17 h.

Sont présents : la conseillère Chantal Moreau et les conseillers Benoit Gauthier, Patrick Paulin, Alexandre Côté, Yanick Poisson, Yannick Fréchette, Michael Provencher et James Casey, sous la présidence du maire, M. Antoine Tardif.

Sont également présent : M. Yves Arcand, directeur général, Rosane Roy, greffière et M. Raoul Pascal, directeur général adjoint

---

**085-02-25****ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE LA SERRE +**

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville souhaite octroyer des contrats de gré à gré à l'entreprise Soteck inc. pour l'acquisition et l'installation d'équipements servant au fonctionnement de la Serre+, se décrivant comme suit :

➤ Fourniture équipement base	42 846,00 \$
➤ Électricité et raccordement des équipements	31 807,88 \$
➤ Automatisation et Contrôle	20 090,00 \$

**ATTENDU QUE** le montant total de ces contrats excède 75 000 \$, soit 99 469,23 \$, incluant les taxes nettes;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Alexandre Côté, appuyée par le conseiller Yanick Poisson, il est résolu à l'unanimité d'entériner les contrats octroyés de gré à gré à la firme Soteck, au montant total de 94 743,88 \$, taxes non incluses, pour l'acquisition et l'installation d'équipements servant au fonctionnement du projet pilote de la Serre+, le tout selon les termes et conditions des soumissions soumises datées respectivement des 1er novembre et 12 décembre 2024.

**086-02-25****MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 692-12-23 RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE EN VUE DE LA RÉALISATION DU PROJET DE CITÉ DE L'INNOVATION CIRCULAIRE ET DURABLE**

**ATTENDU QU'** à la séance ordinaire du 4 décembre 2023, la Ville de Victoriaville a adopté la résolution numéro 692-12-23 autorisant le versement d'une aide financière annuelle à la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CLD) en vue de la réalisation de son projet de Cité de l'innovation circulaire et durable;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de modifier ladite résolution afin d'autoriser que le versement de l'aide financière soit effectué à la Cité de l'innovation circulaire et durable au lieu de la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CLD), et ce, pour les années 2024 et 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Chantal Moreau, appuyée par le conseiller Michael Provencher, il est résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 692-12-23 afin d'autoriser le versement de l'aide financière directement à la Cité de l'innovation circulaire et durable, et ce, pour les années 2024 et 2025.

### 087-02-25

#### **OPTIMISATION DE LA DIVISION ÉVALUATION AU SEIN DU SERVICE DES FINANCES**

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de modification à la structure administrative de la Division de l'évaluation au sein du Service des finances;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Patrick Paulin, appuyée par la conseillère Chantal Moreau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le nouvel organigramme du Service des finances et de procéder aux modifications suivantes:

Modifications	Catégorie
<i>Nomination d'une personne au poste cadre de « Chef de Division - évaluation »</i>  <i>Personne touchée : M. Jason Lemay</i>	À la nomination :  Catégorie 4, Échelon 1  Après la probation :  Catégorie 4, Échelon 2
Création, sur une base permanente, du poste syndiqué col blanc « Surveillant(e) du rôle »	Les conditions salariales sont conformes aux dispositions contenues dans la convention collective des employé.e.s municipaux de la Ville de Victoriaville en vigueur
Transformation du poste cadre permanent de « Coordonnateur(trice)-adjoint(e) – résidentiel » en un poste cadre permanent d' « Évaluateur-coordonnateur / Évaluatrice-coordonnatrice »	Catégorie 8
Abolition d'un poste permanent syndiqué col blanc de « Technicien(ne) en évaluation résidentielle »	À compter du 1er juillet 2025

Les autres conditions de travail inhérentes aux postes ci-haut mentionnés sont conformes aux dispositions contenues dans la convention collective des employé.e.s municipaux de la Ville de Victoriaville en vigueur pour les postes syndiqués de même qu'au Protocole de relations de travail du personnel cadre et du personnel non syndiqué 2022-2026.

Il est également résolu de modifier les titres et les liens d'autorité gouvernant chacune des fonctions de l'organigramme concerné par cette transformation.

### **088-02-25**

#### **CONTRAT POUR DES SERVICES D'ÉVALUATION**

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville désire retenir les services professionnels en matière d'évaluation municipale de Mme Diane Beaulieu, évaluatrice agréée, pour l'année 2025;

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville désigne Mme Diane Beaulieu comme « fonctionnaire désignée » en vue de lui permettre de contacter et de rencontrer les citoyens dans le cadre d'évaluation de dossiers;

**ATTENDU QUE** les termes du contrat sont décrits en annexe et font partie intégrante de la présente résolution et comportant l'ajout de Mme Beaulieu dans la couverture d'assurance responsabilité de la Ville pour ce contrat;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Michael Provencher, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité de retenir les services professionnels de Mme Diane Beaulieu, évaluatrice agréée, le tout suivant les conditions énoncées au contrat de services professionnels.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Jason Lemay, à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, tout document requis à cet effet.

### **089-02-25**

#### **DÉSIGNATION D'UN ÉVALUATEUR SIGNATAIRE**

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'adopter une résolution en vue de désigner un évaluateur signataire;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur la fiscalité municipale* du Québec oblige la Ville de Victoriaville, qui agit comme organisme responsable de l'évaluation, à s'adoindre les services d'un membre de l'Ordre professionnel des évaluateurs agréés du Québec;

**ATTENDU QUE** Mme Diane Beaulieu, évaluatrice agréée, sera signataire contractuelle pour la durée de son contrat de services professionnels;

**ATTENDU QUE** M. Jason Lemay, évaluateur agréé, sera signataire suppléant;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Alexandre Côté, appuyée par le conseiller Benoit Gauthier, il est résolu à l'unanimité de désigner Mme Diane Beaulieu, évaluatrice agréée, à titre d'évaluateuse signataire contractuelle pour la durée de son contrat de services professionnels et de désigner M. Jason Lemay à titre de signataire suppléant.

### **090-02-25**

#### **REPORT DE LA DATE DE RÉPONSE DE L'ÉVALUATEUR AGRÉÉ POUR UNE DEMANDE DE RÉVISION**

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'adopter une résolution en vue de reporter la date de la réponse de l'évaluateur pour une demande de révision;

**ATTENDU QUE** l'évaluateur doit formuler une réponse à la demande de révision au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2025;

**ATTENDU** les motifs mentionnés au rapport de Mme Catherine Ouellet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante à l'effet de reporter la date de réponse;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Chantal Moreau, appuyée par le conseiller Patrick Paulin, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville autorise l'évaluateur de la Ville, soit Mme Diane Beaulieu, à reporter la date de réponse à la demande de révision, au plus tard le 1er novembre 2025, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

#### **091-02-25**

#### **PROMESSE DE DON À INTERVENIR CONCERNANT LA DONATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU NUMÉRO 1037, BOULEVARD DES BOIS-FRANCS SUD**

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville souhaite augmenter la proportion de milieux naturels protégés sur les terrains appartenant à la Ville de Victoriaville en protégeant, à long terme ou à perpétuité, les milieux naturels d'importance sur le territoire de la Ville;

**ATTENDU** la promesse de don à intervenir concernant la donation du lot numéro 3 257 920 du cadastre du Québec constituant l'immeuble situé au numéro 1037, boulevard des Bois-Francs Sud, appelé le boisé Stein, à Nature-Avenir dans le but d'y établir des servitudes de conservation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller James Casey, appuyée par le conseiller Michael Provencher, il est résolu à l'unanimité d'approuver la promesse de don à intervenir entre Nature-Avenir et la Ville de Victoriaville concernant la donation du lot numéro 3 257 920 du cadastre du Québec et d'autoriser Mme Rosane Roy, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, tout document requis à cet effet.

#### **092-02-25**

#### **PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR CONCERNANT LA PROLONGATION DU FONDS ÉCOPROPULSION**

**ATTENDU** l'entente intervenue entre la Corporation de développement économique et la Ville de Victoriaville pour la création du Fonds régional en développement durable pour les années 2022 à 2024;

**ATTENDU QUE** la Ville désire poursuivre ce mandat en adoptant une entente avec la Cité de l'innovation circulaire et durable pour la prolongation du Fonds Écopropulsion;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Yanick Poisson, appuyée par le conseiller Benoit Gauthier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Cité de l'innovation circulaire et durable et la Ville de Victoriaville concernant la prolongation du Fonds Écopropulsion pour les années 2025 à 2027, aux conditions énoncées audit protocole.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, M. Antoine Tardif, et le directeur général, M. Yves Arcand, à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, ledit protocole d'entente tel que soumis.

**093-02-25**

**PÉRIODE DES QUESTIONS**

Vient ensuite la période des questions prévue à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

**094-02-25**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 17 h 04, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

ANTOINE TARDIF  
Maire

---

ROSANE ROY  
Greffière